

MODÈLE DE REPONSE EN CAS DE REPRISE DE CHANTIER

TEXTE À COPIER SUR UN PAPIER À LETTRE AVEC VOTRE LOGO

Concerne :

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre dernier courrier par lequel vous nous informez que vous souhaitez reprendre le chantier (*nom du chantier*).

Vous trouverez en annexes les documents demandés dûment remplis (*documents du maître d'ouvrage à lui renvoyer*).

Nous avons pris toutes les mesures utiles et instruit notre personnel à ce sujet pour respecter les obligations mises en place par les autorités tant fédérales que cantonales pour la protection de sa santé et l'hygiène.

Toutefois, pour que cette reprise puisse avoir lieu, il nous semble important de convenir par écrit de ses conditions, en particulier la prise en charge de la plus-value que cela va engendrer et les responsabilités de chacun.

A ce jour, il nous est toutefois difficile de chiffrer exactement les surcoûts liés à la situation actuelle, mais nous ne manquerons pas de vous les communiquer dès que nous aurons pu les chiffrer.

Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir contresigner l'avenant au contrat ci-joint pour accord et de nous le retourner avant la reprise de nos activités.

En outre, nous ne reprendrons notre activité sur le chantier susmentionné qu'une fois que vous nous aurez communiqué une liste des différentes mesures mises en place pour protéger la santé de nos travailleurs et l'hygiène sur le chantier.

Enfin, nous vous rappelons que nous sommes notamment dans l'obligation de respecter les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique en matière d'hygiène et d'éloignement social. Ces mesures amènent des contraintes supplémentaires par rapport à celles qui avaient donné lieu à notre devis, car il nous est notamment plus difficile de mobiliser notre main-d'œuvre et de recevoir le matériel utile. En outre, nous ne pourrions pas mettre autant de personnel à disposition sur le chantier.

Malgré toute la diligence dont nous faisons preuve, comme nous vous l'avons déjà annoncé dès que la pandémie s'est déclarée, nous ne saurions être tenus pour responsables des éventuels retards de chantiers liés à cette dernière.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

MODÈLE (Version 3)

TEXTE À COPIER SUR UN PAPIER À LETTRE AVEC VOTRE LOGO

AVENANT AU CONTRAT

Responsabilité du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre toutes les mesures en œuvre pour garantir le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique en tout temps.

Si ces mesures ne sont pas mises en œuvre ou ne le sont plus, l'entrepreneur aura le droit de cesser toute activité sans préavis et sans aucune sanction.

Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur s'engage à instruire ses travailleurs et à veiller à ce qu'ils appliquent scrupuleusement les mesures mises en place par le maître d'ouvrage.

Si des mesures supplémentaires doivent être prises pour garantir le respect des délais liés au chantier, l'entrepreneur demande au préalable le consentement du maître d'ouvrage.

L'entrepreneur n'est pas responsable des éventuels retards de chantier qui seraient occasionnés par la mise en place de ces mesures supplémentaires.

Si le maître d'ouvrage refuse la mise en place de ces mesures supplémentaires, l'entrepreneur n'a pas à les mettre en œuvre et il ne saurait être tenu responsable des retards ainsi occasionnés dans l'avancée du chantier.

Dans tous les cas, les retards liés aux mesures mises en place par les autorités à cause de la pandémie ne peuvent être mis à charge de l'entrepreneur. Il ne pourra en particulier pas lui être demandé des pénalités de retard.

Prise en charge des coûts

Les coûts suivants sont à la charge exclusive du maître d'ouvrage :

- Frais liés à la fermeture des chantiers ordonnée par les autorités
- Frais liés à la réouverture des chantiers
- Frais liés à la mise en œuvre des mesures permettant le strict respect des normes sanitaires.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Signé à Genève, le

L'entrepreneur

Le maître d'ouvrage
ou
son représentant autorisé